



# Régime social des dividendes versées aux dirigeants de société

Fiche pratique publié le 05/04/2016, vu 714 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Le régime social des dividendes a subi de profonds changements en 2013.**

## 1) Prélèvements sociaux de 15,5%

Les [dividendes](#) versés par les sociétés anonymes (SA, SAS, etc...) sont soumis aux prélèvements sociaux de 15,5 %.

Les [dividendes](#) versés aux TNS, notamment aux gérants de SARL et d'EURL, sont également soumis aux prélèvements sociaux, excepté la partie qui dépasse 10 % des capitaux propres de la société.

## 2) Dividendes assujettis aux cotisations TNS

Le report à nouveau créditeur (ou report à nouveau bénéficiaire) représente une fraction des bénéfices que l'entreprise n'a pas affecté au cours de l'année précédente (non-distribution de [dividendes...](#)).

Plus de précisions : [http://www.assistant-juridique.fr/dividendes\\_dirigeants.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/dividendes_dirigeants.jsp)